



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale, 
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.



Calendrier des opérations relatives aux élections des représentants de parents d'élèves

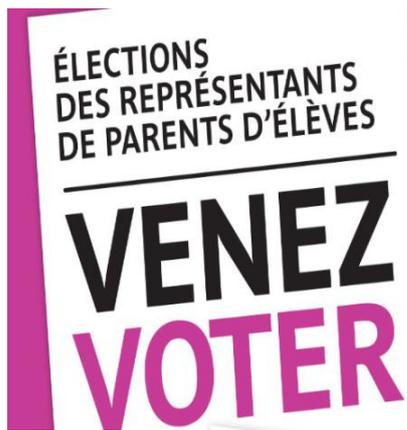
Etablissement de la liste électorale :
Vendredi 16 septembre 2016

Dépôt des candidatures :
Lundi 26 septembre 2016

Date limite pour remplacer un candidat
qui se serait désisté :

Mercredi 28 septembre 2016

Mise sous pli :
jeudi 29 septembre 2016



Remise ou envoi du matériel
de vote aux parents :

Vendredi 30 septembre 2016

**Scrutin : vendredi 7 octobre
2016 de 15 h 00 à 19 h 00**